



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E25416

VALABLE JUSQU'AU 24/04/2025

ÉDITÉ LE 22/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/12/2005

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 15/09/2023
200 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE HAVRE 2005 B 663

Siret : 487 707 887 00013

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 23 4891 O

Assurance Responsabilité Travaux :

GAN 111461761

Assurance Responsabilité Civile :

GAN 111461761

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2023

Raison sociale : RABIOT - CARPENTIER

175 RUE DE LA MARE DU PRE
BP 24

FAUVILLE EN CAUX
76640 TERRES DE CAUX

Téléphone : 02 35 96 75 08

Portable : 06 26 80 26 42

Fax :

Site Internet :

E-mail : c.atelierdumenuisier@orange.fr

Responsabilité légale :

CARPENTIER XAVIER GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	07/12/2021
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	18/01/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	07/03/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	18/01/2022
o Isolation des murs par l'extérieur	07/12/2021
o Isolation des combles perdus	18/01/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE ROUEN
PARC DES COMPETENCES
BATIMENT "NEW LARGO"
RUE DES BOIS ROND
76410 CLÉON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.